# Compte-rendu CGT
# Conseil CNAM(TS) 8 novembre 2018

Délégation CGT : Bernadette Hilpert, Jean-François Naton et Jean-Michel Cano
Compte rendu : Jean-Michel
Présents ou représentés : toutes les organisations

## Infos du DG Nicolas Revel

**DMP – dossier médical partagé** (documents CNAM d'information en pièces jointes)
N Revel annonce la campagne de généralisation du DMP depuis 2 jours en remarquant 35 000 créations de DMP par jour et une expression globalement positive de la part des professionnels de santé

**AMENDEMENTS AU PLFSS POUR 2019** (document CNAM en pièce jointe présenté en réunion de chefs de file du 6 novembre sur la stratégie de transformation du système de santé)
1 – dans le cadre du projet « Ma Santé 2022 – Accès aux soins » des dispositifs juridiques ont été introduit pour permettre l'ouverture de 2 négociations dès début 2019

- **ACI – accord conventionnel interprofessionnel – sur les CPTS – Communauté professionnelle territoriale de santé** – permettant de fixer le cadre général des négociations conventionnelles (à venir) pour les libéraux exerçant au sein de celles-ci.
- **Négociation conventionnelle avec les médecins sur la création des postes d'assistants médicaux** et dont le conseil de l'UNCAM de fin décembre devrait fixer les orientations de la négociation….

Si le PLFSS ne prévoit pas d'échéance opposable, il introduit la suppression du délai des 6 mois entre la signature d'une convention et sa mise en œuvre, ce qui selon N Revel justifie l'urgence à négocier et mettre en œuvre…

2 – En ce qui concerne les **Indemnités Journalières**, appliquer les mêmes logiques que pour les prestations en nature et imposer la transmission dématérialisée des arrêts de travail qui à ce jour n'est que de 40 % environ et en **fixer les conditions de sa mise en œuvre par voie conventionnelle avant la fin du 1er semestre 2019. Le PLFSS pour 2019 prévoit que faute d'accord conventionnel, des dispositions règlementaires seront prises…le but étant la télétransmission à 100 % des arrêts de travail avec la mention du motif et permettre de déclencher les contrôles dans les plus brefs délais...**

## 1 - EVOLUTION DES DEPENSES DE SANTE – document synthétisé en pièce jointe

## 2 – SDSI – Schéma Directeur des Systèmes d'Information – documents en pièces jointes

Présentation du SDSI pour la COG 2018/2022 avec une perspective à 10 ans, du rapport de la commission des systèmes d'information et de la transition numérique.

# Déclaration CGT au conseil CNAM(TS)
# 8 novembre 2018
## SDSI – *Schéma Directeur des Systèmes d'Information*

Nous allons remercier les équipes de la CNAM pour cette prestation fruit d'un intense travail de beaucoup.

La Sécurité sociale incarne, même traversée par des difficultés, des erreurs.

La Sécu depuis 73 années illustre la modernité, l'adaptation aux réalités du monde, la recherche du meilleur service rendu…. Porté par des générations d'équipes qui ont su conjuguer valeurs et efficacité au service des assurés sociaux, des professionnels de santé, des établissements de santé, du pays tout entier…

Nous avons mentionné « erreurs », car dans ce long processus de transformation des outils sous toutes ses formes, souvent le monde du travail de l'institution, la main qui se pose sur le clavier a été négligé.

Nous sommes aujourd'hui dans la poursuite de ce défi toujours recommencé, de ne pas oublier l'humain, le collectif, la coopération et la démocratie dans toute évolution.

Car la tentation de se voir porté par le seul récit exaltant du bouleversement technologique tout en éclipsant celui plus consternant et déprimant de l'écroulement politique et économique. Ce fétichisme de l'innovation, de la start up nation qui viendrait servir à nous faire accepter le cout des écroulements économiques et politiques récents et peut être mais heureusement le pire n'est jamais sur des effondrements encore plus terribles à venir…

Aussi l'ambition de la Sécurité sociale, la seule qui vaille reste celle de n'oublier personne à l'heure des nouvelles accélérations. Nous l'exprimions le mois dernier, la Sécurité sociale doit rester la maison commune de toutes et tous et donc de ne rien dématérialiser sans une alternative papier et humaine.
C'est donc bien une double besogne, une double révolution qui doit être à l'œuvre :

- celle d'inscrire notre institution aux avant-postes de l'utilisation des sciences et des technologies
- celle de la bienveillance, de l'écoute, de l'accompagnement car rien ne remplacera un sourire, un bonjour.

Ce n'est pas devenir « bisonours » à l'heure où la barbarie sous toutes ses formes progresse dans la cité que de revendiquer que la Sécurité sociale demeure une maison ouverte, de proximité par-delà son site ameli.fr.

Aussi et c'est là qu'intervient notre refus de la COG. Les gains de productivité et d'efficience doivent être mis au service de cette humanisation.

Dernier point nous exigeons que les maitrises d'œuvre et d'ouvrage restent sous le contrôle de la CNAM, c'est un enjeu d'indépendance et de démocratie.

Enfin si la Sécurité sociale n'est jamais restée à la porte de l'histoire en se transformant en continu c'est qu'elle n'a pas perdu le sens du pourquoi !

A se concentrer dans la course au comment, la gangrène numérique et algébrique fera perdre courage, intelligence et créativité…
La CGT combat ce chemin du déclin sous couvert de modernité.

Toutes les organisations sont intervenues.
N Revel, en réponse à nos questionnements nous répond qu'il s'agit de « marcher sur 2 jambes », d'une part de simplifier, d'automatiser les traitements des dossiers et d'autre part de pouvoir être extrêmes attentif aux publics vulnérables et aux situations complexes

**3 – Nomination du Médiateur national** (en pièce jointe extrait de la COR du 9 octobre avec saisine et note des services)

Suite à la COR du 9 octobre 2018 avec un projet de décret portant sur les médiateur/conciliateur au sein des branches de la Sécurité sociale et en application de l'art. 34 de la loi ESSOC – un état pour une société de confiance

N Revel intervient pour confirmer la présence des conciliateurs au niveau local avec un conciliateur coordonnateur au niveau régional et la nomination d'un médiateur national.
Le conseil est consulté pour la nomination de François MEURISSE à cette fonction.
N Revel informe le conseil d'une lettre de mission au médiateur national de la CNAM mentionnant son indépendance et son impartialité dans le cadre de ses fonctions.
Le conseil approuve à l'unanimité

**4 – approbation du planning des réunions pour 2019** (document en pièce jointe)